



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 06 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022\_78-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 06 juillet 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 30 juin 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil municipal peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent et deux pouvoirs peuvent être détenus par un membre du Conseil municipal.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Christel RIVIERE – Madame Alexia SANCHEZ, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Emilie PEZET – Madame Hélène STAVUN, conseillers municipaux.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Madame Emilie PEZET – Monsieur Julien COLOMBIES à Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Anthony BLOYET

### Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Carole LAVAL – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HERRANZ.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2022-78 DOMAINE : Échange de parcelles entre la commune, la SCI Les Portes de Bessières et la SCI Romachris**

Rapporteur : Madame Mylène MONCERET

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 23	Abstentions : 5*	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

\*Mme Emilie PEZET ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Hélène STAVUN ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Sylvie BUIGUES (groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Mylène MONCERET, 4<sup>ème</sup> adjointe, rappelle que par une délibération en date du 05 février 2020, le Conseil municipal a approuvé les échanges de parcelles suivants :

### Échange 1 - Commune de Bessières et SCI Romachris :

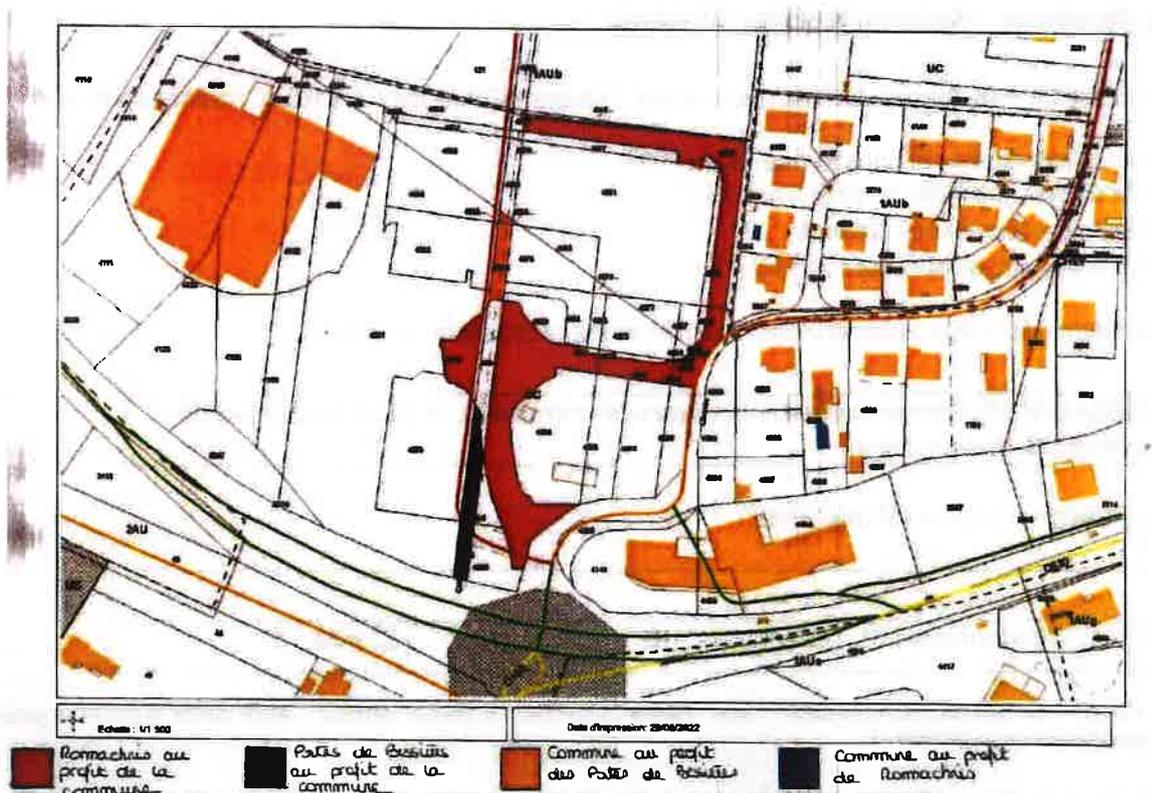
- Parcelles échangées par la SCI Romachris au profit de la commune : section B 4092, 4670, 4674, 4068, 4672, 4676, 4679
- Parcelles échangées par la Commune au profit de la SCI Romachris : section B 4088, 4087

### Échange 2 – Commune de Bessières et SCI Les Portes de Bessières :

- Parcelles échangées par la SCI Les Portes de Bessières au profit de la commune : section B 4665, 4666
- Parcelles échangées par la Commune au profit de la SCI Les Portes de Bessières : section B 4086, 4085

Madame la 4<sup>ème</sup> adjointe énonce à l'assemblée que l'étude notariale en charge de la rédaction de l'acte avait alerté la municipalité sur l'absence de l'avis domanial en annexe de la délibération initiale, pièce indispensable à l'instruction du dossier. Nous avons donc effectué la demande nécessaire le 15 juin 2022 auprès du service des domaines. Ce dernier a rendu son avis le 30 juin 2022 mentionnant que la rétrocession peut se faire à l'euro symbolique.

Madame la 4<sup>ème</sup> adjointe énonce que ces parcelles ont fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibérations en date des 09 juillet 2014 et 08 juillet 2015.



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022\_78-DE

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 4<sup>ème</sup> ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 2020-06 en date du 05 février 2020 ;  
Vu la demande adressée au service des Domaines en date du 15 juin 2022 ;*

- **APPROUVE** les échanges de parcelles à l'euro symbolique entre la commune, la SCI Les Portes de Bessières et la SCI Romachris, présentés ci-dessus ;
- **DIT** que Maître Alexandre CHAPERON, notaire à la SCP BRISARD, GOLA-VASSAL, GAZAGNE, SANCHEZ (Aimargues 30470), est chargé d'établir l'acte authentique;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :

12 JUL. 2022

et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :

12 JUL. 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 031-213100662-20220706-DL2022\_78-DE